

N°15/2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 09 AVRIL 2021**

**OBJET : Délibération pour l'approbation des comptes administratifs 2020 (eau et assainissement)**

Le neuf avril deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Chauffayer en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD

Convocation en date du : 1<sup>er</sup> avril 2021

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, ROCHAS Alain, SROCZYNSKI Charles

**Excusés** : GALLAND Daniel, Denis PRAT (procuration donnée à ACHIN Richard)

**Absents** : BERNARD Aline, AUBERT Sylvain

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Richard MAGNAN, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif – Eau et Assainissement - de la commune d'Aubessagne, dressé par Monsieur ACHIN Richard, maire de la commune, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020,

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Fonctionnement**

Recettes : 180 077.51 €

Dépenses : 138 223.60 €

Résultat 2020 : 41 853.91 €

Excédent précédent : 117 961.81 €

**Excédent de clôture 159 815.72 €**

**Investissement**

Recettes : 268 030.57 €

Dépenses : 195 794.01 €

Résultat 2020 : 72 236.56 €

Excédent précédent : 50 820.70€

**Excédent de clôture : 123 057.31 €**

2) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4) Vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,  
Richard ACHIN

COMMUNE d'AUBESSAGNE